



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud



AVIS PUBLIC

Directive des lignes internes de conduite

Avis public est par la présente donné, que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a adopté le 27 janvier 2016, la Directive des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics. Cette nouvelle directive remplace la Politique de gestion contractuelle relative à la conclusion des contrats d'approvisionnement, des services et des travaux de construction du réseau de l'éducation. Cette mesure vise essentiellement à assurer une application plus efficace de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP). La directive est entrée en vigueur le 1er février 2016.

Donné à Montmagny, ce 23^e jour de février 2016.

La secrétaire générale,

Caroline Isabelle